

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 29 octobre 2025

Suite à la parution d'un article de presse relatant un suicide au sein de l'UHSA, l'unité de soins psychiatriques aux patients détenus rattachée au Centre Hospitalier Gérard Marchant (CHGM) - pour lequel la direction de l'établissement n'a pas été sollicitée -, cette dernière souhaite rappeler que :

1. Le simple fait de mentionner l'hospitalisation d'une personne qui, même si elle n'est pas nommée, peut être identifiée par le biais d'informations sur sa profession, son lieu de résidence ou encore son âge constitue une violation manifeste du secret professionnel. Aussi nous ne commenterons pas ou ne répondrons pas aux questions qui relèvent de cette obligation et nous nous réservons le droit d'y donner une suite sur le volet judiciaire.
2. Nos pensées immédiates vont à tous ceux et toutes celles que ces informations ont pu heurter, dont les personnels hospitaliers.

Aussi la direction du CHGM invite à la plus grande prudence et retenue quant aux amalgames ou imprécisions qui pourraient naître de la méconnaissance de l'organisation des soins psychiatriques en milieu pénitentiaire.

Elle tient, à cet égard, à remercier tous les professionnels qui se sont mobilisés autour de cet évènement.